

Paragraphe 20 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Dépenses de fonction pour les titulaires d'un emploi supérieur
Nom du titulaire : Sébastien Gagnon
Fonction de la personne : Vice-président des acquisitions spécialisées

Description de la dépense	Date	Coût
Dépenses de fonction – repas au Québec	2020-10-16	75,78\$